

# LPPR

loi de programmation pluriannuelle

---

Maxime Amblard

13 février 2020

Synthèse, analyse et propositions émanant du secteur

recherche du  **SNESUP** **FSU**

Les rapports des 3 Groupes de Travaux sont disponibles [ici](#)

# **Enseignement et Recherche**

---

En France, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI)

La recherche est portée :

- les Universités
- les organismes de recherche (CNRS, Inserm, Inra, Inria, etc.)

En France, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI)

La recherche est portée : Les personnels sont

- **les Universités**  
des enseignant·es-chercheur·es, des enseignant·es et des personnels d'appuis (biatss)
- **les organismes de recherche** (CNRS, Inserm, Inra, Inria, etc.)  
des chercheur·es et des personnels d'appuis (biatss)

L'enseignement supérieur et la recherche fonctionne grâce à :

- des Enseignant.es-Chercheur.es et des Chercheur.es
- des **précaires** scientifiques : doctorant.e, post-doctorant.e
- des **Biatss** : personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques
- des **IT** : personnels ingénieurs et techniques
- des **non titulaires** : Enseignants > 22%, IT > 25%, BIATSS > 33%

L'**enseignement supérieur et la recherche** fonctionne grâce à :

- des Enseignant.es-Chercheur.es et des Chercheur.es
- des **précaires** scientifiques : doctorant.e, post-doctorant.e
- des **Biatss** : personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques
- des **IT** : personnels ingénieurs et techniques
- des **non titulaires** : Enseignants > 22%, IT > 25%, BIATSS > 33%

Différents :

- types de métier : scientifiques, techniques et administratifs
- statuts : catégories A,B,C la fonction publique, contractuels

Un EC a des missions / obligation :

- la formation initiale et continue / 192h eq TD/an
- la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique
- la coopération internationale
- la participation à la gouvernance des institutions universitaires.

Ils sont soumis à la durée légale du travail de 1 607 heures par an<sup>12</sup>. Toutefois, seuls les services en présence d'étudiants sont précisément quantifiés à l'article 7 de leur décret statutaire :



La loi 2007-1199 a ajouté deux missions à celles de l'enseignement supérieur :

- L'orientation et l'insertion professionnelle.
- La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

article L. 952-2 du code de l'éducation :

« Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une **pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression** dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité. »

## Effectifs 2016-17

- 35 643 MCF 40,7%
- 20 037 Pr 22,8%
- 12 867 Enseignants 1 du 2nd degré 14,7%
- 19 015 Enseignants non permanents 21,7%

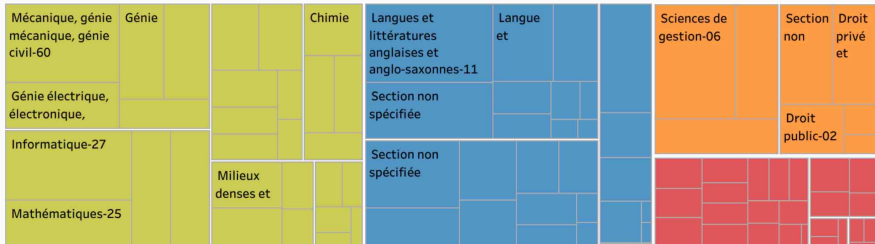
Total : 87 562

- 35 643 MCF 40,7%
- 20 037 Pr 22,8%
- 12 867 Enseignants 1 du 2nd degré 14,7%
- 19 015 Enseignants non permanents 21,7%

Total : 87 562

- 138 établissements
- 40% de femmes
- 8% ont moins de 36 ans

# Répartition par disciplines



La recherche est organisée en section du CNU (membres élus et nommés)

Se fait dans

- des laboratoires (avec plusieurs tutelles)
- des équipes (avec des status différents)
- des départements, etc.

Se fait dans

- des laboratoires (avec plusieurs tutelles)
- des équipes (avec des status différents)
- des départements, etc.

Le problème principal est l'accès aux budgets pour porter la recherche et présenter la recherche

Se fait dans

- des laboratoires (avec plusieurs tutelles)
- des équipes (avec des status différents)
- des départements, etc.

Le problème principal est l'accès aux budgets pour porter la recherche et présenter la recherche

La difficulté est que chaque discipline a des pratiques et des habitudes différentes.



- **MESRI** : ministère qui finance les universités et EPST et les salaires des titulaires.
- **ANR** : agence nationale de la recherche - opérateur de financement des projets.
- **HCERES** : Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur  
Sa mission principale est d'évaluer les établissements et les laboratoires.
- **CNU** : Conseil National des Universités - instance consultative et décisionnaire sur la gestion de la carrière des enseignants-chercheurs

**LPPR**

---

- **Objectif** : loi fixant le cadre budgétaire pour 10 ans.

- **Objectif** : loi fixant le cadre budgétaire pour 10 ans.
- **Calendrier** :
  - 3 rapports rendus en septembre 2019
  - présentation de la loi mi février 2020
  - entrée en vigueur 1er janvier 2021

- **Objectif** : loi fixant le cadre budgétaire pour 10 ans.
- **Calendrier** :
  - 3 rapports rendus en septembre 2019
  - présentation de la loi mi février 2020
  - entrée en vigueur 1er janvier 2021
- **Citations** :
  - “Il faut une loi ambitieuse, inégalitaire - oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale”.

Antoine Petit, PDG du CNRS

Jean-Pierre Bourguignon, président de l'European Research Council (ERC), 23 mai 2019 à Stockholm

- Le retard européen en matière de recherche s'explique par la faiblesse de son financement et à la dispersion des moyens. Une seule solution, la concentration des moyens sur les établissements en haut de la hiérarchie.

# Qui, pourquoi, comment ?

Qui : les administrateurs et managers de l'ESR

# Qui, pourquoi, comment ?

Qui : les administrateurs et managers de l'ESR

- **GT1 : financement de la recherche**
  - Antoine Petit (PDG CNRS)
  - Sylvie Retailleau (présidente de Paris-Saclay)
  - Cédric Villani (député LREM)



# Qui, pourquoi, comment ?

**Qui** : les administrateurs et managers de l'ESR

- **GT1 : financement de la recherche**
  - Antoine Petit (PDG CNRS)
  - Sylvie Retailleau (présidente de Paris-Saclay)
  - Cédric Villani (député LREM)
- **GT2 : attractivité des emplois et des carrières scientifiques**
  - Philippe Berta (généticien, député LREM),
  - Philippe Mauguin (PDG de l'INRA)
  - Manuel Tunon de Lara (pneumologue, président de l'université de Bordeaux)

# Qui, pourquoi, comment ?

**Qui** : les administrateurs et managers de l'ESR

- **GT1 : financement de la recherche**
  - Antoine Petit (PDG CNRS)
  - Sylvie Retailleau (présidente de Paris-Saclay)
  - Cédric Villani (député LREM)
- **GT2 : attractivité des emplois et des carrières scientifiques**
  - Philippe Berta (généticien, député LREM),
  - Philippe Mauguin (PDG de l'INRA)
  - Manuel Tunon de Lara (pneumologue, président de l'université de Bordeaux)
- **GT3 : recherche partenariale et innovation**
  - Francis Chouat (député LREM d'Evry),
  - Isabel Marey-Semper (L'Oréal, PSA, Peugeot, Nokia...)
  - Dominique Vernay (Thales, vice-président de l'Académie des technologies depuis janvier 2019).

Concept né dans les années 1970 qui nie - ou minimise - toute différence entre gestion publique et gestion privée.

## Approche (dite) pragmatique

- pilotage (pouvoir du politique)
- exécution (pouvoir de l'administration)

Concept né dans les années 1970 qui nie - ou minimise - toute différence entre gestion publique et gestion privée.

## Approche (dite) pragmatique

- pilotage (pouvoir du politique)
- exécution (pouvoir de l'administration)
  
- entrepreneur de soi-même : optimisation de ses décisions
- **contre les libertés académiques**

## Pourquoi :

- constat d'une perte d'attractivité des métiers scientifiques et d'un recul de la France dans les classements internationaux

## Pourquoi :

- constat d'une perte d'attractivité des métiers scientifiques et d'un recul de la France dans les classements internationaux

## En contrepartie :

- transformer en profondeur nos statuts et nos métiers dans la continuité des réformes menées depuis 2007 et de celle que nous avons fait échouer en 2009

## Quelques remarque méthodologiques :

- syndicats, sociétés savantes et les académies ont été auditionnées mais certains ont protesté contre le décalage entre leurs propositions et les préconisations finales.
- continuité directe avec les politiques menées depuis 10 ans **sans aucune évaluation de ces politiques**

## Des constats partagés

- salaire moyen des EC : 63% de la moyenne des pays européens
- entre 2012 et 2016, perte de 3 650 ETPT
  - 2008-2016 : CR -27%, IG -44%
  - 2012-2018 : MCF -36%, -40% Pr
- transfert des fonctions entre les catégories
- épuisement du système par les appels à projets (AAP)
- origine de la baisse des finances : GVT
- financement sur projet : augmentation de la précarité
- décrochage de la France depuis 15 ans, décrochage en recherche depuis 10 ans.



## Des constats (moins) partagés

- Processus de **Bologne** en 1998 jamais atteint : porter l'investissement dans la recherche à 3% du PIB
  - 1% pour le public actuellement 0,78%
  - 2% pour le privé, actuellement 1,44%

## Des constats (moins) partagés

- Processus de **Bologne** en 1998 jamais atteint : porter l'investissement dans la recherche à 3% du PIB
  - 1% pour le public actuellement 0,78%
  - 2% pour le privé, actuellement 1,44%
- **Répartition des financements** :
  - programme 150 : 5 milliards €
  - programme 172 : 4,4 milliards €
  - dont budget CNRS 2,6 milliards €

## Des constats (moins) partagés

- Processus de **Bologne** en 1998 jamais atteint : porter l'investissement dans la recherche à 3% du PIB
  - 1% pour le public actuellement 0,78%
  - 2% pour le privé, actuellement 1,44%
- **Répartition des financements** :
  - programme 150 : 5 milliards €
  - programme 172 : 4,4 milliards €
  - dont budget CNRS 2,6 milliards €
  - coût du CIR : 6 milliards €

## Des constats (moins) partagés

- Processus de **Bologne** en 1998 jamais atteint : porter l'investissement dans la recherche à 3% du PIB
  - 1% pour le public actuellement 0,78%
  - 2% pour le privé, actuellement 1,44%
- **Répartition des financements** :
  - programme 150 : 5 milliards €
  - programme 172 : 4,4 milliards €
  - dont budget CNRS 2,6 milliards €
  - coût du CIR : 6 milliards €
- des constats même pas envisagés : critique des 15 ans qui viennent de s'écouler (Iru, fioraso,...) ?

Les rapports mélangent différents niveaux :

- loi de cadrage
- loi de financement
- décret(s)

Les propositions des rapports pourront apparaître au fil de l'eau

## **GT1 : financement de la recherche**

---

En résumé :

### En résumé :

- hiérarchisation du pilotage de l'ESR sur des instances de moins en moins collégiales



### En résumé :

- hiérarchisation du pilotage de l'ESR sur des instances de moins en moins collégiales
- importance accrue de l'ANR et du HCERES,

### En résumé :

- hiérarchisation du pilotage de l'ESR sur des instances de moins en moins collégiales
- importance accrue de l'ANR et du HCERES,
- augmentation des conséquences de l'évaluation en la faisant redescendre jusque sur les personnes.

- création d'un conseil stratégique de la recherche et de l'innovation (CSRI) rattaché au premier ministre (12 membres)
- reconnaître les universités comme opérateurs de recherche, avec différences entre elles
- répartition des crédits en fonction de la performance

- renforcer le rôle du **HCERES**

L'autonomie étant généralisée, le HCERES ne devrait plus être nécessaire.

Au lieu d'évaluer les laboratoires, il se spécialiserait sur l'accréditation des processus d'évaluation, des organismes, des laboratoires ou des individus, chercheurs et enseignants-chercheurs.

- renforcer le rôle du **HCERES**

L'autonomie étant généralisée, le HCERES ne devrait plus être nécessaire.

Au lieu d'évaluer les laboratoires, il se spécialiserait sur l'accréditation des processus d'évaluation, des organismes, des laboratoires ou des individus, chercheurs et enseignants-chercheurs.

**Thierry Coulhon** est candidat pour en prendre la tête. conseiller spécial de Valérie Pécresse en 2008, père de la loi LRU, actuel conseiller éducation, enseignement-supérieur, recherche et innovation auprès d'Emmanuel Macron.

# GT1 : financement de la recherche

#NousSommesCandidat



“Nous, chercheurs, voulons défendre l’autonomie de la  
recherche et des formations”

Le Monde 21/01

### ANR

- pourrait gérer les appels à projets des autres agences nationales
- mécanisme de bonus performance scientifique au sein de l'enveloppe des overheads des financements sur appels à projets de l'ANR
- taux de succès ANR 16% contre 48% DFG (All.).
- plusieurs scénarii d'augmentation du budget de l'ANR

## GT1 : financement de la recherche

- **politique régionale** : président de région, préfet de région, recteur de région académique, les présidents d'université en lien avec les organismes de recherche, les présidents des pôles de compétitivité de la région et le président de Bpifrance.
- **ERC** : abonder aux projets, primes et accélération de carrière.
- **doubler** le budget du réseau Carnot, et tous les laboratoires y abondant (lien public privé obligatoire)
- spécifier les niveaux de **TRL** pour chaque appel à projet (NB : TRL = Technology readiness level)



### SHS

- “la part de marché de la France à l’ERC en SHS est bien inférieure à ce qu’elle est dans les autres secteurs”
- les SHS et les sciences dites dures doivent collaborer sur les sujets suivants : “intelligence artificielle, développement durable, relations entre homme et machine, éducation, radicalisation”

## **GT2 : attractivité des emplois et des carrières scientifiques**

---

**En résumé** : Renforcement considérable du contrôle direct des présidents d'Université

### Constats (encore)

- faible niveau de prime (à relativiser pour les EC avec les heures comp)
- manque de lisibilité du système de retraites en France
- évaluations insuffisamment couplés aux indemnités et promotions
- endo-recrutement (en particulier pour les Pr)

**Rappel** la cours des comptes demande que la LPPR augmente le temps de travail des BIATSS de 9% et qu'on contrôle plus leurs jours de congés.

### Primes

- porter progressivement la rémunération moyenne au niveau de la moyenne OCDE (2.4 G€)
- régime indemnitaire ciblé sur 1/3 des meilleurs chercheurs
- versement d'un intérêt collectif en fonction des évaluations
- déplafonnement des compléments indemnitaires tirés des ressources propres

Gloups...

### Groupes...

- création d'un **CDD de mission scientifique** (risque majeur sur le statut des BIATSS) (p35)
- création de chaires d'excellence junior (**tenure-track**) (recrutement au plus près de la thèse puis go-nogo en fin) (encadrer des doctorants, avec dispense d'HDR) (p37)
- chaires d'excellence sénior envisagées (p39)
- **suppression de la qualification** (au moins pour les établissements I-DEX/I-SITE) (p40)

### Thèse

- moduler la durée des thèses (... en cas d'immersion longue en entreprise)
- augmenter le salaire des doctorants de 30%
- création de Cifre pour la la fonction publique



### Pour l'enseignement

- alléger la charge d'enseignement des enseignants-chercheurs en début de carrière
- recours plus important aux enseignants non-chercheurs
- participation plus importante des chercheurs à l'enseignement
- suppression de la clause d'accord des intéressés pour la modulation des services
- régulation collective assurée par l'UFR ou le département concerné, dans la répartition des services entre ses membres, y compris les chercheurs

### Pour l'enseignement

- fusionner les corps MCF et PR
- limiter voire interdire l'endo-recrutement ou l'endo-promotion
- adapter les obligations des enseignants-chercheurs à la réalité de leur métier (!!)
  - caractère désuet de la référence aux 192h d'équivalent travaux dirigés
  - système analogue à celui des hospitalo-universitaires : triple mission sans texte précis
  - service, évalué non plus en volume horaire mais en crédits ECTS
  - ou alors remplacer les heures complémentaires par des indemnités forfaitaires
- création d'une Ecole de Management de la Recherche

## **GT3 : recherche partenariale et innovation**

---

### En résumé

- Faire profiter les entreprises privées au maximum de la force de recherche publique
- évaluer la recherche du point de vue de l'entreprise
- prioriser la recherche industrielle
- (GT le moins disruptif !)

### Avant le recrutement

- exposer (sic) les doctorants au monde de l'entreprise (stages et formations)
- prime aux écoles doctorales en fonction de leur taux d'insertion professionnel (5k€/doctorant)
- doubler les Cifres
- période maximale de post-doc de 6 ans

### C et EC

- prime partenariat pour les C et EC
- voie spécifique pour intégrer l'IUF

### institutionnellement

- intégrer systématiquement des industriels dans toutes les commissions d'évaluation (individus ou projets)
- bonus budgétaire pour les établissements engagés dans le partenariat
- transformer les SATT en Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) : évaluation non plus sur le profit, mais sur la contribution au développement de l'économie française
- au moins 20% de hauts fonctionnaires formés par la recherche

### politiquement

- incarner l'innovation dans quelques grands défis sociétaux (5-7) pour développer des leaders mondiaux
- pilotés par un secrétariat d'état (en dehors du MESRI ?)
- et une agence de moyen (à la place de l'ANR ?)

**On en est où ?**

---



10/12/19

Lancement d'un groupe de travail sur la territorialisation de la recherche dans le cadre des travaux préparatoires à la loi de programmation pluriannuelle de la recherche

“rôle spécifique **des régions en tant que partenaire-clef** de la recherche et de l'innovation sur les territoires”

Décret n 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la  
procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique  
Procédure de **rupture conventionnelle** applicable aux  
**fonctionnaires** du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025

Gilles Roussel, 16/01

- Le système de recherche a besoin d'**évolution** pas de **révolution**
- repenser la question de l'évaluation (en allant vers l'**auto-évaluation** pour les établissements)
- Le rôle national du **CNU** peut s'**articuler avec le rôle des établissements**
- reconnaissance des universités comme "opérateurs majeurs de recherche"
- les établissements s'approprient les recrutements pour que ça ne soit pas des procédures
- donner du temps à la recherche, ie responsabilisation des établissements
- **maintient du CIR**

Texte très court, jugé prioritaire par le gouvernement avec application par décrets

Ce qui devrait être dans la loi

- **CDI de projet**
- **augmentations indemnitaires** en compensation des pertes de pension des personnels
- **200 chaires professeur junior** (post thèse) pour 3 à 6 ans avec possible titularisation MCF ou PR
- dans le cadre d'un contrat doc, CDD de 5 ans en entreprise ( ?)
- simplifications administratives

Ce qui pourrait être dans la loi

- avancement et promotion pendant les mobilités (en entreprise)
- pilotage de projet au delà de l'âge légal de la retraite

- Dès 2021, tout chargé de recherche et tout maître de conférence sera recruté à au moins 2 SMIC, un gain de 2 600 à 2 800 € sur un an
- Universités, grandes écoles, organismes : système tripartite notre plus grande force
- 126M€ dont 92M€ pour la revalorisation indemnitaire

- Dès 2021, tout chargé de recherche et tout maître de conférence sera recruté à au moins 2 SMIC, un gain de 2 600 à 2 800 € sur un an
- Universités, grandes écoles, organismes : système tripartite notre plus grande force
- 126M€ dont 92M€ pour la revalorisation indemnitaire  
Augmentation 2019 inflation : 140M€

- Dès 2021, tout chargé de recherche et tout maître de conférence sera recruté à au moins 2 SMIC, un gain de 2 600 à 2 800 € sur un an
- Universités, grandes écoles, organismes : système tripartite notre plus grande force
- 126M€ dont 92M€ pour la revalorisation indemnitaire  
Augmentation 2019 inflation : 140M€  
Entre 2010 et 2019
  - inflation +10,25%
  - point d'indice +0,6%



## On en est où ? Les vœux lus à la ministre

Nous vous remettons votre **L3 de Ministre es-classement de Shanghai** : vous avez vos ECTS de new public management, de publish or perish et de h-index. Pour ce qui concerne la confiance et la science, peut mieux faire, il faudra encore travailler. **Que l'année 2020 y soit propice**



### CPCN

Une loi qui réponde aux défis de la science, aux besoins de la communauté scientifique ainsi qu'aux exigences de la société en matière de recherche

### Conseil scientifique CNRS

partage donc l'inquiétude exprimée par la CPCN soutient la motion

# On en est où ? loi des retraites

Avis du Conseil d'État 24 janvier 2020.

- étude d'impact jugée insuffisante
- ne répond pas aux exigences générales d'objectivité et de sincérité
- nécessité de vérifier que cette réforme est financièrement soutenable
- Concernant le "chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous" : cet objectif [ . . . ] reflète imparfaitement la complexité et la diversité des règles de cotisation ou d'ouverture de droits définies par le projet de loi
- trop de paramètres fixés par les 29 ordonnances prévues

Avis du Conseil d'État 24 janvier 2020.

- limitation de la lisibilité du système (avec des paramètres annuellement fixés).

29. En revanche, le Conseil d'Etat écarte **les dispositions** qui renvoient à une loi de programmation, dont le Gouvernement entend soumettre un projet au Parlement dans les prochains mois, la définition de mécanismes **permettant de garantir aux personnels enseignants et chercheurs** ayant la qualité de fonctionnaire **une revalorisation de leur rémunération** afin de leur assurer un niveau de pension équivalent à celui de fonctionnaires appartenant à des corps comparables. Sauf à être regardées, par leur imprécision, comme dépourvues de toute valeur normative, **ces dispositions** constituent une injonction au Gouvernement de déposer un projet de loi et **sont ainsi contraires à la Constitution** (décision n° 89-269 DC du 22 janvier 1990, cons. 38).

- Le projet de loi ne crée pas un "régime universel de retraite"

## Conseil Scientifique Université Lorraine

### **Motion prise par le Conseil Scientifique de l'Université de Lorraine le 28 janvier 2020**

---

Le constat est unanime, l'Université et le monde de la recherche traversent une crise réelle. Face au projet de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), les membres du Conseil scientifique de l'Université de Lorraine tiennent à réaffirmer avec force les principes incontournables pour garantir, dans le cadre du service public de l'ESR, le bon fonctionnement et le rayonnement de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Les rapports préfigurant le projet LPPR plongent l'ensemble du monde universitaire dans l'inquiétude. Soucieux de préserver une université ouverte à tous et de lutter contre toutes les formes de précarité des personnels, le Conseil scientifique de l'Université de Lorraine réaffirme son attachement aux statuts pérennes des enseignants-chercheurs (Professeurs et Maîtres de conférences), des enseignants et des chercheurs et s'oppose au développement de toutes les formes de contractualisation. Il réaffirme la nécessité de trouver les moyens pérennes pour permettre la création de postes de titulaires (pour les EC et les BIATSS) et la revalorisation des traitements de l'ensemble des personnels (titulaires et non-titulaires). Il affirme encore sa volonté de défendre les cadres nationaux de qualification et d'évaluation.

Il appelle à augmenter significativement les dotations annuelles des unités de recherche, plutôt que de penser la recherche à partir d'un système uniquement basé sur des appels à projets compétitifs.

22 pour, 1 contre

---

# On en est où ?

#Balance ton rapport 30.01.20



## Liste des facs et labos en lutte

- 54 facs,
- 171 labos,
- 6 ESPE,
- 6 IUT,
- 8 collectifs de précaires,
- 122 revues,
- 16 sociétés savantes,
- 46 séminaires,
- 25 sections CNU
- 46 évaluateur·trices de l'HCERES

## On en est où ?

Etats généraux des facs et labos en lutte à Paris les 1-2 février  
750 personnes, 82 disciplines

“Contre la compétition généralisée, les logiques d’exclusion et de discrimination, nous voulons une université ouverte à tout·es, fondée sur la coopération, productrice d’émancipation collective et de justice sociale.”

Appel à actions

Prochaine coordination : 6 et 7 mars



## On en est où ?

Etats généraux des facs et labos en lutte à Paris les 1-2 février  
750 personnes, 82 disciplines

“Contre la compétition généralisée, les logiques d’exclusion et de discrimination, nous voulons une université ouverte à tout·es, fondée sur la coopération, productrice d’émancipation collective et de justice sociale.”

Appel à actions

Prochaine coordination : 6 et 7 mars

“Il faut rompre définitivement avec les EX!”

Qui a dit ?

Qui a dit ?

- “la parole scientifique a plus de valeur qu’une opinion”

Qui a dit ?

- “la parole scientifique a plus de valeur qu’une opinion”
- “la communauté est fatiguée à cause des états-généraux”

Qui a dit ?

- “la parole scientifique a plus de valeur qu’une opinion”
- “la communauté est fatiguée à cause des états-généraux”
- “L’évaluation doit avoir un objectif : permettre de savoir où on en est et donner les moyens de s’améliorer”

Qui a dit ?

- “la parole scientifique a plus de valeur qu’une opinion”
- “la communauté est fatiguée à cause des états-généraux”
- “L’évaluation doit avoir un objectif : permettre de savoir où on en est et donner les moyens de s’améliorer”
- “Et je crois que toutes les idées qui permettent d’abonder des financements collectifs assis sur des financements individuels sont bonnes”

Frédérique Vidal

Aux nouveaux directeurs et directrices d'unité du CNRS

Frédérique Vidal

## Aux nouveaux directeurs et directrices d'unité du CNRS

“Un chercheur en physique appliquée n'a pas les mêmes besoins qu'un chercheur en anthropologie. Il faut donner les bons outils pour que chacun puisse faire sa recherche : c'est cela qui fait la philosophie de la loi et je tiens à ce que nous soyons attentifs à la diversité des besoins des disciplines.”



- La recherche en France souffre d'un sous-investissement massif depuis des années
- la concertation a été large depuis 30 mois
- la rémunération va augmenter
- l'ANR aura plus de budget, et les lauréat apporteront du budget supplémentaire à leur laboratoire

- La recherche en France souffre d'un sous-investissement massif depuis des années
- la concertation a été large depuis 30 mois
- la rémunération va augmenter
- l'ANR aura plus de budget, et les lauréats apporteront du budget supplémentaire à leur laboratoire

Il n'est pas question de supprimer :

- les maîtres de conférences
- de mettre ce corps en extinction
- de supprimer le CNU
- de toucher aux obligations de service, aux 192h
- de relancer l'épouvantail de la modulation de service.

- La recherche en France souffre d'un sous-investissement massif depuis des années
- la concertation a été large depuis 30 mois
- la rémunération va augmenter
- l'ANR aura plus de budget, et les lauréats apporteront du budget supplémentaire à leur laboratoire

Il n'est pas question de supprimer :

- les maîtres de conférences
- de mettre ce corps en extinction
- de supprimer le CNU
- de toucher aux obligations de service, aux 192h
- de relancer l'épouvantail de la modulation de service.

C'est une loi de programmation budgétaire ! (et des statuts...) 55/65

- La recherche en France souffre d'un sous-investissement massif depuis des années
- la concertation a été large depuis 30 mois
- la rémunération va augmenter
- l'ANR aura plus de budget, et les lauréats apporteront du budget supplémentaire à leur laboratoire

Il n'est pas question de supprimer :

- les maîtres de conférences
- de mettre ce corps en extinction
- de supprimer le CNU
- de toucher aux obligations de service, aux 192h
- de relancer l'épouvantail de la modulation de service.

C'est une loi de programmation budgétaire ! (et des statuts...) 55/65

## On en est où ?

- **augmentation indemnitaire** sans précédent : pour les plus méritants.
- **simplification** : uniformisation des logiciels de gestion (pragmatisme du NPM). Mais il s'agit des méthodes à l'origine de la situation
- on ne touche pas aux **MCF**, en mettant un statut en concurrence !
- on ne touche pas au **192h**, parce que ça mettrait tout le système par terre
- on n'aime pas le **CDI de chantier** (ce n'est pas clair si c'est le terme ou le concept).
- on doit être dans la **coopétition**

## On en est où ?

- Ca sera la LPPR ou rien !

## On en est où ?

- **Ca sera la LPPR ou rien !**  
(en même temps, depuis Bologne on nous promet les 3% et on a rien).

## On en est où ?

- **Ca sera la LPPR ou rien !**  
(en même temps, depuis Bologne on nous promet les 3% et on a rien).
- Confirmation de l'esprit
  - **l'évaluation doit avoir des conséquences**
  - **la compétition doit redescendre jusqu'à l'individu** pour tout (rémunération, projet scientifique, avancement, statut)
  - le **fonctionnement institutionnel doit s'adapter** (aux disciplines, au potentiel, etc.)



# On en est où ?

- **Ca sera la LPPR ou rien !**  
(en même temps, depuis Bologne on nous promet les 3% et on a rien).
- Confirmation de l'esprit
  - **l'évaluation doit avoir des conséquences**
  - **la compétition doit redescendre jusqu'à l'individu** pour tout (rémunération, projet scientifique, avancement, statut)
  - le **fonctionnement institutionnel doit s'adapter** (aux disciplines, au potentiel, etc.)
- Présentation mars-avril, au parlement avant l'été, intégration pour la préparation de la prochaine loi de finance.

- RogueESR analyse le projet de loi de janvier
- Le club des 5 tribunes dans Le Monde
  - La LPPR ne doit pas consacrer une seule forme d'excellence, Christine Musselin
  - Une réforme néolibérale contre la science et les femmes, Collectif
  - A l'université, la destruction des collectifs de travail est à l'œuvre, collectif
  - L'université comme l'hôpital, SLU
  - A mes collègues scientifiques, je veux dire que le gouvernement a entendu leur appel à réinvestir massivement dans la recherche, Frédérique Vidal (!)

DAME VIDAL MINISTRESSE IN MONDO  
TRIBVNANDA EST

MA LPPR EST HISTORIK  
VOVS FAITES RIEN QVE MENTIR  
FAKENIOVSER  
ET MES TENVRE-TRACKS  
VIENDRONT EN PLUSSE

ELLE ASSVME  
QV ELLE VOVS DIT

KESKELLE A DIT?  
QV ELLE A PAS  
BESOIN DE PARAVENT  
ET PVIS?  
ET PVIS CETOVT !



**F. VIDAL INVENTE LA  
"COOPÉTITION"?  
NOUS AUSSI, ON SAIT  
INVENTER :**

**Sélectéquité**, n. f.

système d'orientation des étudiants qui accorde à tous la même inégalité de traitement afin que les hiérarchies sociales soient préservées.

NON À LA LPPR  
NON À LA NOVLANGUE MANAGÉRIALE

**F. VIDAL INVENTE LA  
"COOPÉTITION"?  
NOUS AUSSI, ON SAIT  
INVENTER :**

**Gratuiployable**, adj.

se dit d'un(e) jeune collègue que l'on fait bosser des dizaines d'heures en lui promettant une titularisation qui ne viendra jamais et en le/la payant avec onze mois de retard une somme ridiculement basse.

NON À LA LPPR  
NON À LA NOVLANGUE MANAGÉRIALE

**F. VIDAL INVENTE LA  
"COOPÉTITION"?  
NOUS AUSSI, ON SAIT  
INVENTER DES MOTS :**

**Paupérichesse**, n. f.

financement mirobolant qui permet à la recherche d'atteindre l'excellence à l'aide de pièces de cuivre.

NON À LA LPPR  
NON À LA NOVLANGUE MANAGÉRIALE

# Plan sommaire du 9/1 LPPR :

Titre Ier : dispositions relatives aux orientations stratégiques de la recherche et à la programmation financière

- Programmation budgétaire 2021-2027, financement ANR, trajectoire de l'emploi scientifique
- Exonération de la taxe sur les salaires des EPST

Titre II : attirer et retenir les meilleurs scientifiques

- Chaire de professeur junior
- Contrat doctoral
- CDI de mission scientifique
- Mesures de simplification en matière de cumul d'activités

Titre III : mieux piloter la recherche et encourager la performance

- Rénovation de la contractualisation et de l'évaluation
- Unités de recherche
- ANR

Titre IV : diffuser la recherche dans l'économie et la société

- Élargissement des mobilités par les dispositifs de cumul d'activité à temps partiel
- Protection du secret des sources
- Droit de courte citation des images

Titre V : mesures diverses

- Prolongation expérimentation bac pro et BTS
- Ratification de l'ordonnance sur les établissements expérimentateurs
- Habilitations à légiférer par ordonnances :
  - enseignement privé
  - simplification de l'organisation et du fonctionnement des EPSCP
  - simplification de l'organisation et du fonctionnement des fondations de coopération scientifique
  - simplification du contentieux relatif au recrutement des enseignants-chercheurs et des chercheurs

On en est où ?

**COORDINATION NATIONALE**

**FACSET LABOS**

**EN LUTTE**

**1<sup>er</sup> et 2 février**

**Bourse du Travail de Saint-Denis**

# Propositions du Snesup

---

## Une autre attractivité reste possible :

Dossier sur la LPPR [ici](#)

- contre un mouvement néolibéral qui prône la séparation de la formation et de la recherche ;
- arrêter, pour évaluer la recherche, de recourir au quantitatif et des classements fondés sur des indicateurs productivistes...
- arrêter de mettre en concurrence les individus, équipes, laboratoires, disciplines, etc.



## Une autre attractivité reste possible :

- redonner du temps aux EC (maintenir innovation en recherche, en pédagogie) avec des emplois BITASS pour l'administratif ;
- diminution des obligations de service de 192 à 125 H eqTD au + ;
- plan pluriannuel de recrutements 60 000 postes titulaires en 10 ans ;
- décider une hausse décisive du budget de la recherche (+10 Md€ sur 10 ans) ;
- relever significativement les financements de base des laboratoires à la hauteur de 2/3 ;

## Conclusion

---

LPPR :

- probablement inconstitutionnelle (cf loi des retraites, il n'est pas possible de redistribuer par une loi de programmation)
- le calendrier parlementaire est bouché
- beaucoup du contenu peut être pris par décret

alors qu'une réforme de l'Université est nécessaire !

Une intéressante analyse des rapports par Sauvons  
l'Université [Newsletter n 44, 10 janvier 2020](#)